SERVICE DE FORMATION | SCOLARITÉ ADDITIONNELLE

Modalités | Critères d'admissibilité | Remboursement

Bénéficiez d'un soutien financier pour la scolarité additionnelle pour l'année 2026-2027 pour toutes les catégories d'emploi (1,2,3 et SNS).

Modalités du programme

1. Type de cours
 - Cours collégiaux
 - Cours universitaires
 - Reconnaissance des acquis (RAC)
 - Cours reliés aux fonctions actuelles de l'employé ou à d'autres fonctions présentes dans le CISSSMO (progression de carrière)
 - Cours de formations professionnelles (DEP)
2. Établissement d'enseignement reconnu par le ministère
3. Montant autorisé selon la catégorie d'emploi
 - Catégorie 1 – FIQ : Maximum 2 000$ par année
 *Incluant les frais de manuel pédagogique
 - Catégorie 2 – SCFP : À valider avec le service de la formation
 - Catégorie 3 – SCFP : Maximum 1000$ par année
 - SNS – Maximum 1 000$ par année

Critères d'admissibilité

1. Être réputé au travail : être un employé actif et en règle au sein de l'organisation.
2. Approbation de votre requête Octopus par le service de formation

Remboursement

1. Remboursement sur approbation du relevé de notes
2. Frais remboursables :
 - Frais d'inscription
 - Frais d'admission
 - Frais généraux
 - Droits de scolarité
 - Frais de scolarité à distance
3. Frais non-remboursables :
 - Tous les autres frais non mentionnés à la section « Frais remboursables » incluant les frais d'ouverture et d'analyse de dossier
 - Heures en formation

POUR SOUMETTRE VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT, ***veuillez*** **compléter votre demande via la tuile Formation Montérégie-Ouest dans Octopus**

POUR LA PÉRIODE DU ***1ER AVRIL 2026 AU 31 MARS 2027***

Pour la catégorie 4, se référer à l'arrangement local 2026-2027.